



Le 18 septembre 2014

Mesures protocolaires : Publication au JO des revalorisations indemnitaires des personnels techniques !

Grâce à son action incessante et une pression quasi permanente auprès de l'ensemble des acteurs concernés de la DGAC et du ministère, le SNNA-FO vous informait le 4 septembre dernier de la mise en paiement et la prochaine publication de la revalorisation indemnitaire des personnels techniques.

Contrairement aux détracteurs non signataires du protocole DGAC, **le SNNA-FO confirme que les engagements seront tenus. Les textes revalorisant l'ensemble du régime indemnitaire des personnels techniques (ICNA, IESSA, TSEEAC et IEEAC) ont été publiés, ce jour, au Journal Officiel (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do>).**

Les textes du Journal Officiel prévoient la revalorisation successivement :

- au 1^{er} janvier 2013
- au 1^{er} juillet 2014
- au 1^{er} juillet 2015
- au 1^{er} juillet 2016

Les mises en paiement seront effectuées, avec effet rétroactif, au mois d'octobre pour l'année 2013, et au mois de novembre pour l'année 2014.

Les grilles indemnitaires et salariales (valeurs au 1^{er} juillet 2014) sont disponibles sur notre site http://www.fodgac.fr/media/pdf_files/GRILLES-SALAIRES-2014.pdf.

Le SNNA-FO continuera à s'engager aux côtés des personnels pour défendre l'avenir de la DGAC, leurs intérêts quel que soit le corps ou la fonction, tout en préservant une équité de traitement tant au niveau indemnitaire que statutaire.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A....., le..... Signature

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

